

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Esprit public

Marieke Stein

Référence électronique

Marieke Stein, Esprit public. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 15 juin 2017. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/esprit-public/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Esprit public

Étroitement liée à la notion d'« opinion publique » (au point de se confondre parfois avec elle), le syntagme *esprit public* doit pourtant en être distingué, car son histoire se construit en contraste autant qu'en dialogue avec la précédente. L'expression est d'origine anglaise. Dans l'Angleterre du premier XVIII^e siècle, celle de l'expansion économique, l'esprit public est un concept utilisé par les opposants au Parlement anglais, qui opposent à l'individualisme prôné par la société britannique le *public spirit*, défini comme un élan vers la primauté de l'intérêt collectif, un souci du bien-être commun, par opposition à l'intérêt particulier (Nadeau, 2003).

Esprit public et opinion publique

L'expression *esprit public* est introduite en France vers le milieu du XVIII^e siècle, avec un sens proche de celle d'*opinion publique*. Lorsqu'elle entre en 1798 dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (elle était encore absente de l'édition de 1762), elle y est définie comme « opinion qui se forme dans une nation sur les objets qui intéressent sa gloire et sa prospérité », tandis qu'*opinion publique* est définie comme « ce que le public pense sur quelque chose ». Les deux notions sont donc très proches, l'*esprit public* ayant un objet plus restreint, en lien avec le bien de la nation. Cependant, les usages de l'époque utilisent l'expression avec une connotation positive, la définissant comme la disposition commune à une nation, une région ou toute autre collectivité, consistant à privilégier aux intérêts particuliers l'intérêt de tous. C'est ainsi que le baron d'Holbach, dans *La Morale universelle ou les devoirs de l'homme fondés sur sa nature*, définit en 1776 l'esprit public comme « la bienfaisance appliquée à la société en général » et engage tout bon gouvernement à « exciter » cet esprit public – nécessité politique qui sera exprimée dans de nombreux traités, essais et rapports jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

À la fin du XVIII^e siècle, les Idéologues, penseurs réunis autour d'Antoine Destutt de Tracy et soucieux de combattre l'obscurantisme par une « science des idées » rationnelle, cherchent à définir plus précisément l'*esprit public* et à le distinguer de l'*opinion publique*, dont le référent est plus volatil. Dans le sillage d'un Dolbach ou d'un Mercier, Roland de la Platière (le ministre de l'Intérieur qui, le premier, a dirigé le Bureau d'Esprit public, sorte d'organe de soutien à la presse révolutionnaire, mais aussi de contrôle et de surveillance de la population française) note : « Cet esprit public n'est point ce que l'on confond inconsidérément avec lui, je veux dire l'opinion, dont la mobilité, dont les applications partielles peuvent éprouver des variétés infinies : mais ce que j'appelle esprit public, c'est cette tendance naturelle, impérieuse, vers tout ce qui peut contribuer au bonheur de la patrie » (Compte rendu par le ministre de l'Intérieur à la Convention nationale, le 6 janvier de l'an 2^e de l'égalité et de la République, imprimé par ordre de la Convention, chapitre XXV, cité par Nadeau, 2003).

Esprit public, civisme, patriotisme

Le terme est donc connoté positivement à la fin du XVIII^e siècle. La Révolution française en fait même une vertu majeure, proche de ce qu'on appellerait aujourd'hui *civisme* et de ce qu'on appelait alors *patriotisme*. Le mot est à la mode : entre 1794 et 1799, plusieurs publications périodiques intègrent l'expression à leur titre (*Le Défenseur des principes, journal d'esprit public*, 1798 ; *La Feuille d'esprit public*, 1795 ; *L'Esprit public*, 1796). Un opuscule anonyme de 1789 est ainsi titré *Essais critiques sur l'état actuel de l'esprit public ou Éléments de patriotisme à l'usage des Français...* La même année, le « prospectus » du

journal *L'Esprit public* (p. 3) définit la vertu éponyme comme « l'âme » de la « chose » qu'est la *res publica*, la chose ne pouvant vivre sans l'âme ; et le publiciste précise, à propos de l'esprit public : « Ce serait idéalement l'esprit de tout le monde qui animerait la république, – alors que l'esprit d'un seul animait la monarchie – et qui s'exprimerait par le journal ». « Esprit conforme à l'intérêt de tous », tourné vers le bien de la nation, l'esprit public est donc naturellement opposé à « l'esprit de parti » comme à « l'esprit d'opposition », selon deux expressions alors en vogue.

Cette vogue n'empêche pas le terme d'être discuté, voire remis en question, notamment par les Idéologues : peut-il exister un « esprit » (ou une « opinion ») commun à tous, réellement unificateur, quand tant d'opinions existent et, souvent, s'opposent ? En l'an III, l'auteur anonyme de *L'Abréviateur universel* note ainsi : « Nous parler d'esprit public, c'est s'obstiner à donner une dénomination commune aux opinions les plus hétérogènes » (cité dans Ozouf, 1988 : 165). De fait, l'usage du terme est idéologique : l'épithète *public*, bien plus que *populaire* ou *citoyen*, tend à supprimer la diversité des attitudes et opinions, à aplanir les divergences, à donner l'illusion, sous la République comme sous la Terreur, qu'il existe une conception unanime du bien de la nation. D'après Mona Ozouf (1988 : 166), l'épithète *public* à lui seul (toujours employé au singulier), conjure la multiplicité des opinions et permet au substantif qu'il qualifie d'échapper à la division : « L'opinion publique, opinion des hommes éclairés, n'est donc pas l'opinion passive, sauvage et divisée de la multitude ». De même, l'esprit public n'est pas l'attitude cumulée d'individus divers aux attentes et aux comportements opposés, mais bien une disposition commune à des *citoyens éclairés* – ceux issus du parlementarisme, en Angleterre, puis de la Révolution, en France. L'adjectif *public* est alors doté d'une dimension idéologique forte. Lié à l'idéal, que certains dénoncent comme une illusion, d'un possible consensus national, l'esprit public est un concept unificateur, garant d'une unicité rassurante, qui conjurerait enfin « la nature conflictuelle de la vie sociale », et il est l'indice du retour en force du « rêve archaïque d'une unité parfaite de la communauté et de ses guides, d'une absorption complète des individus dans la citoyenneté » (*ibid.* : 170). L'usage du terme disparaîtra à mesure que s'effondrera justement ce mythe du « public » comme communauté parfaite, indivisible et collectivement responsable.

Contrôler, mesurer, vivifier l'esprit public

Reste à vérifier régulièrement la vitalité de cette vertu dans les régions de France. Le 18 août 1792, les Girondins créent le Bureau d'esprit public, destiné à surveiller l'esprit du public. Sous le Directoire, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, demande régulièrement aux commissaires départementaux un rapport sur l'état des récoltes, de la police, mais aussi et surtout (car cette rubrique précède et introduit les autres), sur « l'esprit public », que l'on essaie de cerner en repérant des signes tels le port de la cocarde, la pratique des fêtes révolutionnaires et l'abandon des fêtes religieuses, les chants patriotiques... C'est là une première tentative d'investigation statistique. Paraissent alors régulièrement des rapports (généralement mensuels) par lesquels les commissaires du pouvoir exécutif décrivent l'esprit public des différentes provinces ou circonscriptions françaises, mais aussi étrangères. Ainsi Bernard Gainot écrit-il (2002 : 143) qu'« une dizaine de rubriques fournissent les données économiques qui permettent au ministre de dresser le *tableau de la République*, tandis que la société locale est placée sous le regard permanent des autorités, qui établissent ainsi le *baromètre de l'esprit public* (surveillance des formes de déviance, adhésion aux rituels et symboles républicains, instruction publique) » .

Lorsque les rapports sont mauvais, lorsqu'ils soulignent la « dépravation » ou la « dégradation » de l'esprit public dans une population donnée, fleurissent alors dans le corps législatif des propositions de députés visant à « vivifier l'esprit public ». Les fêtes, le théâtre républicain sont également sollicités, et plusieurs publications du premier XIX^e siècle seront

encore consacrées à la formation (ou à la correction) de l'esprit public, par le théâtre notamment (Traversier, 2004).

L'esprit public au XIX^e siècle : du changement de paradigme politique à l'affadissement de la notion

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la notion subsiste encore, mais comme un idéal (opposé à « l'esprit de parti ») que la diversité des courants d'opinion, de plus en plus affirmée sous la Restauration, puis sous la Monarchie de Juillet, empêcherait d'advenir. Un commissaire départemental conclut d'ailleurs qu'« il ne peut y avoir d'esprit public là où il n'y a que des opinions » (cité par Ozouf, 1988 : 177). D'abord valeur révolutionnaire, l'esprit public devient alors une notion... royaliste ! *La Quotidienne*, journal royaliste, la définit comme « un genre de patriotisme par lequel l'individu dans ses entreprises s'associe à la prospérité de l'État. Il est du registre du passionnel et du sentiment » (05/09/1815). Quelques années plus tard, un auteur monarchiste, le baron Guérard de Rouilly (1821 : 3), écrit :

« L'esprit public est la part plus ou moins active que prend la partie éclairée de la nation au système général de son gouvernement et aux actes particuliers de son administration ; [...] il ne peut rien avoir de commun avec la stupidité de la masse ignorante, aussi incapable de juger un principe que d'en observer les conséquences ».

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la république, régime des opinions divergentes, a tué la notion d'« esprit public ». Le terme se fait plus rare, s'appauvrit, perd ses connotations positives, se réduit à un simple « état d'esprit » collectif, tandis que l'expression est désormais le plus souvent accompagnée d'adjectifs évaluatifs et mélioratifs (« l'excellent esprit public »). Les rapports des préfets évoluent aussi, progressivement vers des catégorisations (par âge, sexe, religion...) et vers une typologie des opinions, entraînant un progressif renoncement à la notion d'esprit public et à l'idéal de cohésion qu'elle impliquait.

Dans l'édition de 1932 du *Dictionnaire de l'Académie*, la définition de l'expression ne tient plus qu'en une courte phrase : « Opinion qui se forme dans une nation sur les objets d'intérêt général ». Encore utilisé parfois au XX^e siècle dans le domaine anglo-saxon, l'esprit public recoupe non plus le « *public spirit* » du XVIII^e siècle, mais un « *public mind* » plus proche de notre « opinion publique » (chez Noam Chomsky par exemple, qui dénonce la volonté de « l'industrie des relations publiques » de contrôler l'esprit public, voir Chomsky, 2010 : 239). Noam Chomsky (*ibid.*) définit pour sa part l'esprit public comme « tout ce que les gens entreprennent pour accéder à la liberté, à leurs droits et à la justice ». En France, l'expression survit dans le nom d'une revue de la droite nationaliste, liée à l'Organisation armée secrète (1960-1966), et, aujourd'hui, dans celui d'une émission de radio sur France Culture, consacrée... aux débats sociétaux et politiques – survivance logique pour un terme à la signification parfois floue et changeante, mais toujours éminemment politique.

Bibliographie

Arendt H., 1958, *Condition de l'homme moderne*, trad. de l'américain par G. Fradier, Paris, Éd. Pocket, 2002.

Ballarini L., 2016, « Relire Habermas : retour sur un concept-piège », *Publics en question*. Accès : <https://peq.hypotheses.org/897>.

Boucheron P., Offenstadt N., dirs, 2011, *L'Espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France.

Bourdieu P., 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de *Trois Études d'ethnologie kabyle*, Paris, Éd. Le Seuil, 2000.

Calhoun C., 1992, *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press.

Cardon D., Granjon F., 2010, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Dahlgren P., 1995, *Television and the Public Sphere*, Londres, Sage.

Dahlgren P., 2000, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, vol. 18, 100, pp. 157-186.

Elias N., 1987, *La Société des individus*, trad. de l'allemand par J. Etoré, Paris, Éd. Pocket, 1997.

Farge A., 1992, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. Le Seuil.

François B., Neveu É., 1999, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Fraser N., 1992, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, 31, pp. 125-156, 2001. Accès : <http://hdl.handle.net/2042/14548>.

Habermas J., 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1993.

Habermas J., 1981, *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 tomes, trad. de l'allemand par J.-M. Ferry, Paris, Fayard, 1987.

Lecerclé J.-J., 2004, *Une philosophie marxiste du langage*, Paris, Presses universitaires de France.

Miège B., 1995, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », pp. 163-175, in : Pailliant I., dir., *L'Espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Éd. littéraires et linguistiques de l'Université de Grenoble.

Münster A., 1998, *Le Principe « discussion ». Habermas ou le tournant langagier et communicationnel de la théorie critique*, Paris, Kimé.

Negt O., 1972, « Espace public et expérience », pp. 55-141, in : Negt O., *L'Espace public oppositionnel*, trad. de l'allemand par A. Neumann, Paris, Fayard, 2007.

Paquot T., 2009, *L'Espace public*, Paris, Éd. La Découverte.

Percheron A., 1993, *La Socialisation politique*, Paris, A. Colin.

Piaget J., 1937, *La Construction du réel chez l'enfant*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1967.

Tassin É., 2013, « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », *Cahiers Sens public*, vol. 1, 15-16, pp. 23-36. Accès : www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2013-1-page-23.htm.